



COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 22 FÉVRIER 2017

DÉLIBÉRATION N° 2017-9

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GÉMAPI)

7 - Signature de l'avenant n° 1 concernant le marché public de travaux pour la création d'un bassin de retenue des eaux pluviales au lieu-dit « Le Clos de la Charrière » ru des Quarante sous et aménagement des berges du Petit Rosne de la Rue François Mitterrand au Chemin de Domont à Baillet-en-France, à BOUFFÉMONT - Lot n° 2 : Espaces verts et aménagements paysagers - (Opération n° 463B)

Date de la convocation : le 15 février 2017,

Nombre de délégués en exercice : 70

Président de séance : Monsieur Guy MESSAGER – Président du Syndicat,

Secrétaire de séance : Cathy CAUCHIE - Commune de VILLERON.

Présents : 39

Gilles MENAT (commune de Baillet-en-France), Jean-Luc HERKAT (Commune de Bonneuil-en-France), Gilles BELLOIN et Joëlle POTIER (commune de Bouffémont), Marie-Claude CALAS (Commune de Bouqueval), Joséphine DELMOTTE (Commune de Chennevières-Lès-Louvres), Paul-Édouard BOUQUIN et Charles ABEHASSERA (Commune de Domont), Marcel BOYER (Commune d'Écouen), Ingrid DE WAZIERES (Commune d'Épiais-lès-Louvres), Alain BOURGEOIS Jean-Robert POLLET (Commune d'Ézanville), Daniel LOTAUT (Commune de Garges-lès-Gonesse), Christian CAURO et Gérard GRÉGOIRE (Commune de Gonesse), Anita MANDIGOU et Claudine FLESSATI (Commune de Goussainville), Guy MESSAGER (Commune de Louvres), Stéphane BECQUET (Commune de Mareil-en-France), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Commune de MOISSELLES), Geneviève RAISIN et Jean-Pierre LARIDAN (Commune de Montsout), James DEBAISIEUX et Michèle BACHY (Commune de Piscop), Didier GUÉVEL (Commune de Le Plessis-Gassot), Bernard BESANÇON (Commune de Puiseux-en-France), Bernard VERMEULEN (Commune de Roissy-en-France), Roger GAGNE et Marc LEBRETON (Commune de Saint-Brice-Sous-Forêt), David DUPUTEL (Commune de Saint-Witz), Antoine ESPIASSE (Commune de Sarcelles), Gérard SAINTE-BEUVE et Chantal TESSON (Commune de Le Thillay), Alain GOLETTA et Lionel LECUYER (Commune de Vémars), Christine PASSENAUD et Cathy CAUCHIE (Commune de Villeron), Maurice BONNARD (Commune de Villiers-le-Bel).

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents et représentés : 3

Alain CLAUDE (Commune de Louvres), à Guy MESSAGER (Commune de Louvres),
Richard ZADROS (Commune de Saint-Witz), à David DUPUTEL (Commune de Saint-Witz),
Bruno REGAERT (Commune de Vaud'Herland), à Gérard SAINTE-BEUVE (Commune de Le Thillay).

Présents sans droit de vote : 0

Accusé de réception en préfecture 095-259500221-20170227-2017-9-DE Date de télétransmission : 27/02/2017 Date de réception préfecture : 27/02/2017

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GÉMAPI)

7 - Signature de l'avenant n° 1 concernant le marché public de travaux pour la création d'un bassin de retenue des eaux pluviales au lieudit « Le Clos de la Charrière » ru des Quarante sous et aménagement des berges du Petit Rosne de la Rue François Mitterrand au Chemin de Domont à Baillet-en-France, à BOUFFÉMONT - Lot n° 2 : Espaces verts et aménagements paysagers - (Opération n° 463B)

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le marché public concernant la création d'un bassin de retenue des eaux pluviales au lieudit « le Clos de la Charrière » ru des Quarante Sous et aménagement des berges du Petit Rosne de la rue François Mitterrand au chemin de « Domont à Baillet-en-France » à BOUFFÉMONT, lot 2 : Espaces verts et aménagements paysagers a été attribué à l'entreprise QUESNOT PAYSAGE le 05 octobre 2015, pour un montant de 54 525,00 € HT.

Le marché initial ne prévoyait pas l'ensemencement du fond de bassin pour des raisons de nappe affleurante. Il s'avère que celle-ci étant plus basse que prévu, le SIAH a demandé à la société QUESNOT PAYSAGE de réaliser un ensemencement sur l'ensemble de la parcelle du bassin de retenue soit une surface totale de 12 080 m² au lieu des 6 500 m² prévus initialement au marché.

Au vu des explications développées ci-dessus, il est donc nécessaire de prévoir un avenant pour un montant de 5 580,00 € HT, soit une augmentation de 10,23 % du marché initial. Le marché est donc porté à 60 105,00 € HT.

La commission d'appel d'offres, réunie le 23 Janvier 2017, a donné un avis favorable à la passation de cet avenant.

Les crédits seront prévus au budget GÉMAPI, chapitre 23, article 2315.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de travaux portant création d'un bassin de retenue des eaux pluviales au lieudit « le Clos de la Charrière » ru des Quarante Sous et aménagement des berges du Petit Rosne de la rue François Mitterrand au chemin de « Domont à Baillet-en-France » à BOUFFÉMONT, lot 2 : Espaces verts et aménagements paysagers (opération n° 463B),

Vu l'avenant n° 1 pour un montant de 5 580,00 € HT,

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 23 janvier 2017,

Considérant qu'un avenant est un acte par lequel les parties à un contrat conviennent de modifier ou de compléter une ou plusieurs clauses du contrat initial,

Considérant les modifications d'exécution qui ont été réalisées sur le chantier,

Considérant la nécessité de procéder à l'ensemencement du fond du bassin de retenue,

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GÉMAPI)

7 - Signature de l'avenant n° 1 concernant le marché public de travaux pour la création d'un bassin de retenue des eaux pluviales au lieudit « Le Clos de la Charrière » ru des Quarante sous et aménagement des berges du Petit Rosne de la Rue François Mitterrand au Chemin de Domont à Baillet-en-France, à BOUFFÉMONT - Lot n° 2 : Espaces verts et aménagements paysagers - (Opération n° 463B)

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

1 - Approuve l'avenant n° 1 relatif au marché public pour la création d'un bassin de retenue des eaux pluviales au lieudit « le Clos de la Charrière » ru des Quarante Sous et aménagement des berges du Petit Rosne de la rue François Mitterrand au chemin de « Domont à Baillet-en-France » à BOUFFÉMONT, lot 2 : Espaces verts et aménagements paysagers (opération n° 463B), pour un montant de 5 580,00 € HT, soit une augmentation de 10,23 % du marché initial, ayant pour objet de financer l'ensemencement du fond du bassin de retenue,

2 - Prend acte que les crédits seront prévus au budget GÉMAPI, chapitre 23, article 2315,

3 - Et autorise le Président à signer l'avenant n° 1, ainsi que tous les actes relatifs à cet avenant.

BONNEUIL-EN-FRANCE, le 22 février 2017

Guy MESSAGER,

Signé

Président du Syndicat,
Maire honoraire de LOUVRES.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération affichée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.